Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2010

Soixante-quatrième session
Point 126 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 mars 2010

[*sans renvoi à une grande commission (A/64/L.46 et Add.1)*]

64/257. Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/26 du 22 novembre 2004, dans laquelle elle a notamment proclamé les 8 et 9 mai Journées du souvenir et de la réconciliation,

Rappelant que 2010 marque le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

Soulignant que cet événement historique a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a pour vocation de préserver les générations futures du fléau de la guerre,

Invitant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à unir leurs efforts face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces, l'Organisation des Nations Unies jouant en la matière un rôle central, et à faire tout leur possible pour régler tous les différends par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de façon à ne pas mettre en péril la paix et la sécurité internationales,

Soulignant les progrès accomplis depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour se libérer de son héritage et instaurer la réconciliation, la coopération internationale et régionale et la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies et à la création d'organisations régionales et d'autres instances appropriées,

1. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les particuliers à marquer cet anniversaire pour rendre à toutes les victimes de la Deuxième Guerre mondiale l'hommage qui leur est dû ;

2. *Prie* son président de tenir une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée au cours de la deuxième semaine de mai 2010 en hommage à toutes les victimes de la guerre ;

Merci de recycler

3. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres et de tous les organismes des Nations Unies et de prendre les dispositions voulues pour qu'elle soit appliquée.

74e séance plénière
2 mars 2010